colibex@uqtr.ca











PORTRAIT DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION LITTÉRAIRE AUJOURD'HUI: REGARDS CROISÉS FRANCE-QUÉBEC

Mathilde Barraband (UQTR)

Cotitulaire de la chaire France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX)

Directrice du laboratoire L'art en procès

Portrait de la liberté de création littéraire aujourd'hui : regards croisés France-Québec

Mathilde Barraband (UQTR)

Assiste-t-on à un retour de la censure ?

Quels sont les nouveaux interdits?

L'autocensure, nouveau nerf de la guerre?



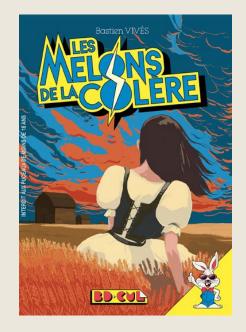


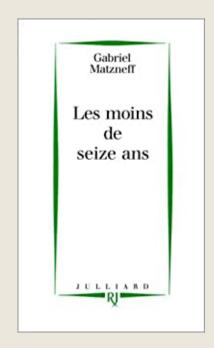
Assiste-t-on à un retour de la censure ?

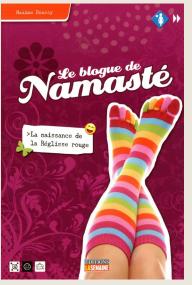












Assiste-t-on à un retour de la censure ?

Les différentes formes de la « censure »

- ➤ La censure autorisée et a priori
 - L'audiovisuel (visa du ministère de la Culture et des communications au Québec)
 - La littérature pour la jeunesse (« Les publications visées à l'article 1er ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés crimes ou délits ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse, ou à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques ou sexistes. » art. 2 de la Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse encore en vigueur en France en 2011)





- > La censure autorisée et a posteriori (les tribunaux)
- > Le chahut et le boycott

Portrait de la liberté de création littéraire aujourd'hui : regards croisés France-Québec

Mathilde Barraband (UQTR)

Assiste-t-on à un retour de la censure ?

- Quasi-disparition de la censure a priori des livres
- Une augmentation de la censure a posteriori ?
 32 procès entre 2000 et 2021
 - 30 en France (Christine Angot, Édouard Louis, Camille Laurens, Régis Jauffret, etc.) => 0,013%
 - 2 au Québec (Gabrielle Gourdeau, Yvan Godbout) => 0,009%

D'après les recensements d'Anna Arzoumanov et Anne-Marie-Duquette

Une augmentation des protestations publiques ?







Quels sont les nouveaux interdits?

- Coup d'œil sur les tribunaux
- Coup d'œil sur les polémiques



Les limites à la liberté de création

Juridictions civiles

- **Tribunal judiciaire** : atteinte à la vie privée, à la réputation, au nom, à l'image
- Tribunal du travail : manquement à la loyauté envers l'employeur

Juridictions pénales

 Tribunal correctionnel : injure, menace, provocation à la haine, apologie de crimes, messages à caractère violent ou pornographique

28 contentieux liés au droit civil

- ▶25 liés à des conflits entre des particuliers
 - atteinte à la vie privée (20)
 - atteinte à la réputation (4)
 - atteinte au nom (2), publication de texte non autorisée
 (2)
 - atteinte à la présomption d'innocence (1), injure envers un particulier (1), méconnaissance des prérogatives liées au droit parental (1), droit de réponse (1)
- ≥3 liés au droit du travail

4 contentieux liés au droit pénal

- mise en péril des mineurs par des messages à caractère pornographique ou production de matériel pédopornographique (4)
- provocation aux crimes et délits contre des personnes à raison de l'appartenance à une religion (1)

Fondements des procès liés à la liberté de création littéraire

Poursuites d'autrefois : l'obscénité

France, Second Empire: article du code pénal sur l'outrage aux bonnes mœurs et à la religion

- Madame Bovary de Flaubert
- Les fleurs du mal de Baudelaire
- Les mystères de Paris de Sue

Québec, années 1960 : loi Fulton de 1958

- L'amant de Lady Chatterley de Lawrence
- Fanny Hill de Cleland
- *Histoire d'O* de Dominique Aury
- Le mal des anges d'André Loiselet



Quels sont les nouveaux interdits?

- Coup d'œil sur les tribunaux
- Coup d'œil sur les polémiques

Portrait de la liberté de création littéraire aujourd'hui : regards croisés France-Québec

Mathilde Barraband (UQTR)

L'autocensure, nouveau nerf de la guerre?





colibex@uqtr.ca











Mathilde Barraband (UQTR)

mathilde.barraband@uqtr.ca

Cotitulaire de la chaire France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX)

Directrice du laboratoire L'art en procès